

DEPARTEMENT DU LOT
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY
Arrêté n° 14
portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Arrêté de circulation et de stationnement lors d'une braderie

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par la SARL SEE BETTIER représenté par Monsieur HEILMANN Julien de stationner un Camion optique pour une opération de dépistage le mardi 01 avril 2025 pour la durée d'un jour sur le parking du Quercy.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité de cette opération,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La SARL SEE BETTIER représenté par Monsieur HEILMANN Julien sera autorisée à stationner un Camion optique pour une opération de dépistage le mardi 01 avril 2025 pour la durée d'un jour sur le parking du Quercy.

Article 2 : Le stationnement des véhicules seront interdits sur les places réservées pour le stationnement du Camion optique pour une durée d'un jour sur le parking du Quercy.

Article 3. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au jour et à l'heure de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

Article 5. Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 21 mars 2025

Affiché le 21/03/2025

Publication au registre le 21/03/2025

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE